

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 42
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 7

Point 15 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2019.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Patricia KELLER, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Oussama TIKRADI, Pascal WEILL.

Ont donné procuration

M. Xavier DESSAIGNE donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Philippe LEUZY donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Benoît NICOLAS donne procuration à Mme Geneviève EBEL-SUTTER, Mme Véronique SPINDLER donne procuration à M. Frédéric HILBERT, M. Eddy VINGATARAMIN donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Yavuz YILDIZ donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN
Transmission à la Préfecture : 27 juillet 2020**

POINT N° 15 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,

Vu l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le conseil municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Maire sortant n'est plus en exercice, le nouveau Maire préside la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au Maire sortant durant l'exercice 2019 ;

Sur la base du rapport de présentation, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2019 de la Ville de Colmar.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

CONSTATE

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Festival du Livre et de l'Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2019 soumis à son examen

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés,

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	12 740 174,04 €			8 280 748,84 €	12 740 174,04 €	8 280 748,84 €
Résultat affecté (1068)		15 935 174,04 €				15 935 174,04 €
Opérations de l'exercice	56 358 145,17 €	35 450 664,10 €	86 124 791,05 €	102 006 875,45 €	142 482 936,22 €	137 457 539,55 €
TOTAUX	69 098 319,21 €	51 385 838,14 €	86 124 791,05 €	110 287 624,29 €	155 223 110,26 €	161 673 462,43 €
Résultats de clôture		-17 712 481,07 €		24 162 833,24 €		6 450 352,17 €
Restes à réaliser	3 785 000,00 €	4 954 000,00 €			3 785 000,00 €	4 954 000,00 €
TOTAUX CUMULES	3 785 000,00 €	-12 758 481,07 €		24 162 833,24 €	3 785 000,00 €	11 404 352,17 €
RESULTATS DEFINITIFS	16 543 481,07 €			24 162 833,24 €		7 619 352,17 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				50 525,73 €		50 525,73 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			122 448,73 €	101 500,00 €	122 448,73 €	101 500,00 €
TOTAUX			122 448,73 €	152 025,73 €	122 448,73 €	152 025,73 €
Résultats de clôture				29 577,00 €		29 577,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				29 577,00 €		29 577,00 €
RESULTATS DEFINITIFS				29 577,00 €		29 577,00 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				15 062,35 €		15 062,35 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			139 112,28 €	138 614,55 €	139 112,28 €	138 614,55 €
TOTAUX			139 112,28 €	153 676,90 €	139 112,28 €	153 676,90 €
Résultats de clôture				14 564,62 €		14 564,62 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				14 564,62 €		14 564,62 €
RESULTATS DEFINITIFS				14 564,62 €		14 564,62 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				51 145,31 €		51 145,31 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			363 325,42 €	345 216,52 €	363 325,42 €	345 216,52 €
TOTAUX			363 325,42 €	396 361,83 €	363 325,42 €	396 361,83 €
Résultats de clôture				33 036,41 €		33 036,41 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				33 036,41 €		33 036,41 €
RESULTATS DEFINITIFS				33 036,41 €		33 036,41 €

DONNE

décharge à Monsieur Gilbert MEYER, Maire de la Ville de Colmar, pour sa gestion de l'exercice 2019 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

COMPTE ADMINISTRATIF

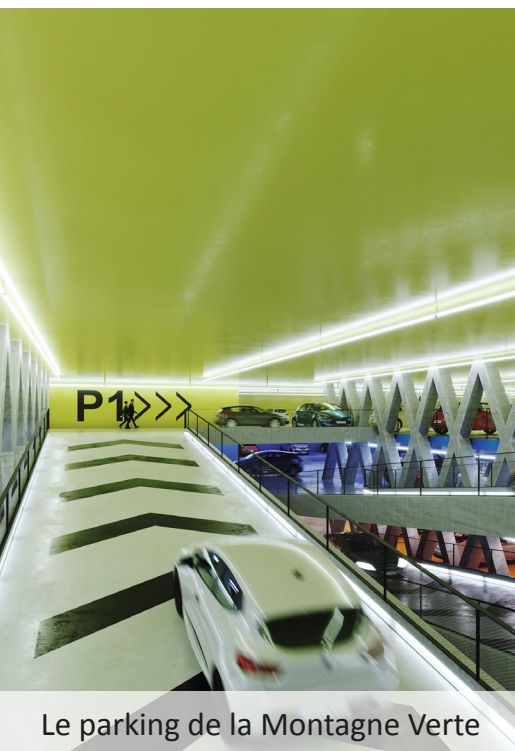


Table des matières

INTRODUCTION	4
L'équilibre général.....	6
LE BUDGET PRINCIPAL.....	8
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	9
1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	10
2. Chapitre 73 – impôts et taxes.....	11
3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations	12
4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	14
5. Chapitre 76 – produits financiers	15
6. Chapitre 77 – produits exceptionnels	15
7. Chapitre 013 – atténuations de charges	15
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	15
1. Chapitre 011 – charges à caractère général.....	16
2. Chapitre 012 – charges de personnel.....	17
3. Chapitre 014 – atténuations de produits	19
4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	19
5. Chapitre 66 – charges financières	20
6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	20
C. Les épargnes	20
1. Détermination de l'épargne brute	20
2. De l'épargne brute à l'épargne nette	21
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	23
A. Les recettes réelles d'investissement.....	24
1. Les recettes d'équipement.....	25
2. Les opérations pour compte de tiers	26
3. Les recettes financières	27
4. Prélèvement sur la section de fonctionnement.....	27
B. Les dépenses réelles d'investissement.....	28
1. Les dépenses d'équipement.....	28
2. Les opérations pour compte de tiers	31
3. Les dépenses financières.....	32
III. EXCEDENT GLOBAL	32

IV.	CONSOLIDATION PAR ACTIVITE.....	33
A.	Fonctionnement.....	33
B.	Investissement.....	33
C.	Fonctionnement + Investissement.....	34
	LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM	35
I.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35
A.	Les recettes de fonctionnement	35
B.	Les dépenses de fonctionnement	35
II.	RESULTAT.....	35
	LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ	36
I.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36
A.	Les recettes de fonctionnement	36
B.	Les dépenses de fonctionnement	36
II.	RESULTAT.....	36
	LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX.....	37
I.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37
A.	Les recettes de fonctionnement	37
B.	Les dépenses de fonctionnement	37
II.	RESULTAT.....	37

INTRODUCTION

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes. Il constate la réalisation des recettes et des dépenses de l'exercice précédent.

Il est en cohérence avec les comptes tenus parallèlement par le comptable public, en l'occurrence le trésorier public municipal de Colmar (Compte de Gestion).

Le Compte Administratif 2019 est conforme aux orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2019.

Il se caractérise par :

- des **dépenses d'équipement** qui poursuivent leur croissance avec une hausse de **28,44 %** pour atteindre **46 432 753,83 €** contre **36 150 141,86 €** en 2018 ;
- des **dépenses réelles de fonctionnement** qui continuent leur **décroissance** en passant de **73 989 753,42 €** à **73 569 362,55 €** en 2019 (**- 0,57 %**) sous l'effet notamment des différentes mesures d'adaptation prises lors des années antérieures, afin de mieux maîtriser leur évolution ;
- des **charges financières** qui s'inscrivent sur une **trajectoire baissière (- 6,78 %)** grâce à un recours limité à l'emprunt, à la gestion active de la dette menée depuis plusieurs années, mais aussi à des taux d'intérêt qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas ;
- des **recettes réelles de fonctionnement** qui affichent un **léger repli de 0,31 %**, en raison des évolutions contrastées de ses composantes et notamment des produits exceptionnels qui ont enregistré des dividendes exceptionnels en 2018 ;
- la **modération fiscale** avec des **taux inchangés pour la 7^{ème} année consécutive** en 2019 ;
- l'**épargne brute** ou capacité d'autofinancement brute qui **progresses de 4,22 %**, passant de **24 361 060,73 €** en 2018 à **25 388 235,89 €**.
Elle permet ainsi de dégager des marges de manœuvres financières pour financer les dépenses d'investissement ;
- une **épargne nette** ou capacité d'autofinancement nette qui **augmente de 8,76 %** pour atteindre **18 683 886,02 €** contre **17 178 863,49 €** en 2018 ;
- un **désendettement**, avec un **encours de dette globale** au 31/12 qui passe de **72 115 132,96 €** à **71 410 783,09 €** en 2019.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 CONSOLIDES

RESULTATS DE CLOTURE

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes (R)	102 006 875,45 €	51 385 838,14 €	4 954 000,00 €	
Dépenses (D)	86 124 791,05 €	56 358 145,17 €	3 785 000,00 €	
Résultat 2019 ((R)-(D))	15 882 084,40 €	-4 972 307,03 €	1 169 000,00 €	
Report résultat antérieur 2018	8 280 748,84 €	-12 740 174,04 €		
RESULTAT DE CLOTURE	24 162 833,24 €	-17 712 481,07 €	1 169 000,00 €	7 619 352,17 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM				
Recettes (R)	101 500,00 €			
Dépenses (D)	122 448,73 €			
Résultat 2019 ((R)-(D))	-20 948,73 €			
Report résultat antérieur 2018	50 525,73 €			
RESULTAT DE CLOTURE	29 577,00 €			29 577,00 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ				
Recettes (R)	138 614,55 €			
Dépenses (D)	139 112,28 €			
Résultat 2019 ((R)-(D))	-497,73 €			
Report résultat antérieur 2018	15 062,35 €			
RESULTAT DE CLOTURE	14 564,62 €			14 564,62 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE - ESPACE MALRAUX				
Recettes (R)	345 216,52 €			
Dépenses (D)	363 325,42 €			
Résultat 2019 ((R)-(D))	-18 108,90 €			
Report résultat antérieur 2018	51 145,31 €			
RESULTAT DE CLOTURE	33 036,41 €			33 036,41 €
RESULTAT GLOBAL EXERCICE				
Résultats 2019 cumulés	15 842 529,04 €	-4 972 307,03 €	1 169 000,00 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2018	8 397 482,23 €	-12 740 174,04 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	24 240 011,27 €	-17 712 481,07 €	1 169 000,00 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	6 527 530,20 €		1 169 000,00 €	7 696 530,20 €

L'équilibre général

Le Compte Administratif 2019 présente les résultats de l'exécution budgétaire de la Ville au titre de l'exercice 2019.

Il ressort du tableau synthétique ci-contre que l'excédent de clôture s'établit à **7 696 530,20 €** contre **8 397 482,23 €** en 2018.

Cet excédent se décompose par budget comme suit :

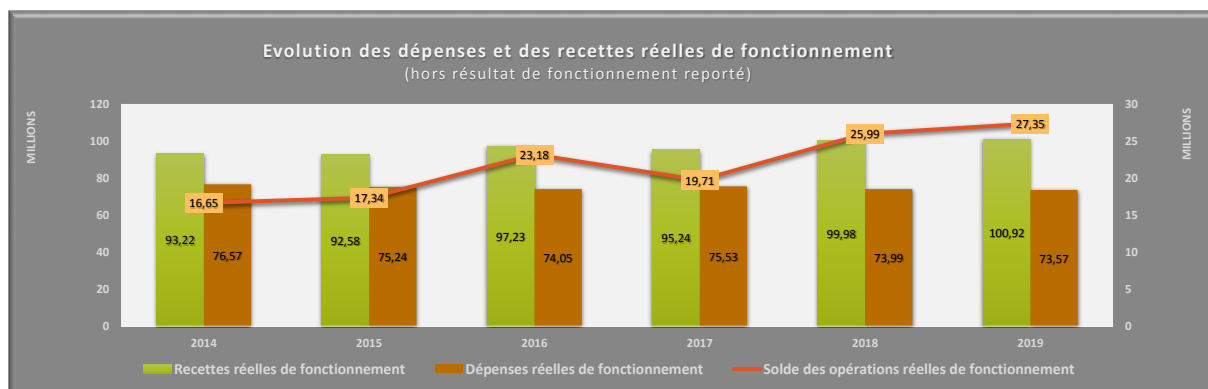
- budget principal : 7 619 352,17 €
- budget annexe Festival du Film : 29 577,00 €
- budget annexe Festival de Jazz : 14 564,62 €
- budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux : 33 036,41 €

Le volume global des **dépenses réelles et d'ordre** pour le budget principal s'élève à **142 482 936,22 €** dont :

- fonctionnement : **86 124 791,05 €** contre **86 420 857,34 €** en 2018
- investissement : **56 358 145,17 €** contre **46 153 849,54 €** en 2018
(hors gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté).

Les seules dépenses réelles représentent un montant de **127 080 598,97 €** dont :

- fonctionnement : **73 569 362,55 €** contre **73 989 753,42 €** en 2018 (- 0,57 %)
- investissement: **53 511 236,42 €** contre **43 388 889,17 €** en 2018 (+ 23,33 %)
(hors gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté).



La présentation synthétique de la balance générale des comptes administratifs intègre les opérations d'ordre. Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2019, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses et des recettes par chapitre budgétaire et leur évolution.

FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %	Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %
011	Charges à caractère général	16 143 568,76 €	16 790 180,18 €	4,01%	70	Produits des services du domaine & ventes div.	16 167 853,73 €	16 383 914,04 €	1,34%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 377 606,22 €	44 283 044,79 €	-2,41%	73	Impôts et taxes	57 963 242,32 €	59 171 721,76 €	2,08%
014	Atténuations de produits	467 157,17 €	974 989,57 €	108,71%	74	Dotations, subventions et participations	17 974 200,11 €	18 195 865,55 €	1,23%
65	Autres charges de gestion courante	10 296 311,23 €	9 842 062,07 €	-4,41%	75	Autres produits de gestion courante	2 253 150,82 €	2 134 182,65 €	-5,28%
66	Charges financières	1 371 456,56 €	1 278 469,10 €	-6,78%	76	Produits financiers	2 462 769,13 €	984 760,97 €	-60,01%
67	Charges exceptionnelles	333 653,48 €	400 616,84 €	20,07%	77	Produits exceptionnels	2 002 674,83 €	3 035 860,28 €	51,59%
						<i>dont cessions d'immob.</i>	1 595 361,18 €	1 989 269,00 €	24,69%
68	Dotations aux provisions	-	0,00 €		78	Reprises sur provisions	107 000,00 €	0,00 €	-100,00%
					013	Atténuations de charges	1 050 745,19 €	1 013 310,25 €	-3,56%
	Sous-total opérations réelles de l'exercice	73 989 753,42 €	73 569 362,55 €	-0,57%		Sous-total opérations réelles de l'exercice	99 981 636,13 €	100 919 615,50 €	0,94%
					002	Résultat reporté de fonctionnement	9 559 102,79 €	8 280 748,84 €	-13,37%
	Total dépenses réelles	73 989 753,42 €	73 569 362,55 €	-0,57%		Total recettes réelles	109 540 738,92 €	109 200 364,34 €	-0,31%

La section de fonctionnement s'établit à **109 200 364,34 €** en recettes et à **73 569 362,55 €** en dépenses.

En ce qui concerne les **recettes**, on observe que leur légère diminution de **0,31 %** s'explique principalement par deux facteurs :

- un recul de **1 478 008,16 €** des produits financiers, en raison essentiellement des dividendes exceptionnels versés par la Société Colmarienne de Chauffage urbain (S.C.C.U.) en 2018,
- un repli de **1 278 353,95 €** du résultat de fonctionnement reporté.

Côté **dépenses**, on observe globalement entre 2018 et 2019 un repli de **0,57 %**.

Il est consécutif de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- un reflux des charges de personnel de **1 094 561,43 €**,
- une baisse des autres charges de gestion courante de **454 249,16 €**,
- un repli des charges financières de **92 987,46 €**.

L'évolution des dépenses de fonctionnement (**- 0,57%**) est donc inférieure à l'évolution maximale de **1,2 %** prévue par le pacte de confiance.

Il est rappelé que même si la Ville de Colmar n'a pas signé le pacte de confiance, elle doit néanmoins s'astreindre à ne pas dépasser l'évolution maximale annuelle de **1,2 %** fixée par le Préfet sous peine d'une sanction sous forme de « reprise financière ». Son montant serait égal au montant du dépassement constaté.

Au 31 décembre 2019, la Ville de Colmar dispose **d'une marge de 4 043 936 €** par rapport à l'évolution maximale autorisée dans le cadre du pacte de confiance. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement retraitées se montent à **71 581 063 €** et leur niveau maximal à **75 624 999 €**. Elles sont ainsi inférieures de **5,35 %**.

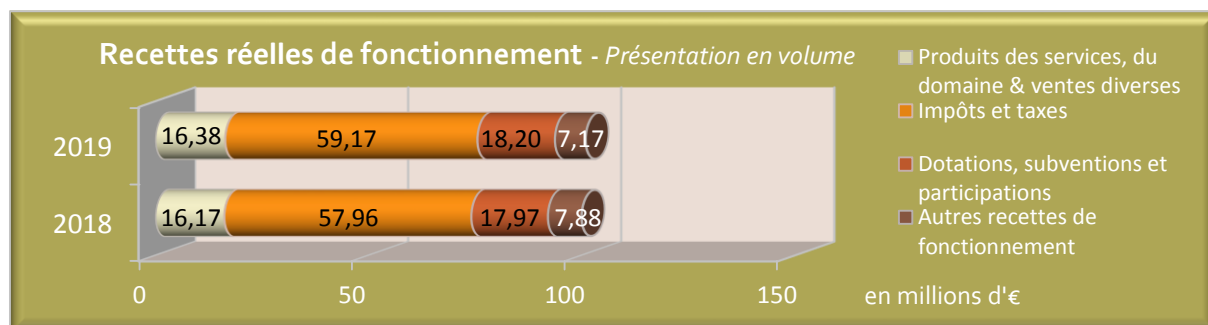
A. Les recettes réelles de fonctionnement

Hors résultat de fonctionnement reporté, elles sont en légère croissance de **0,94 %** pour s'établir à **100 919 615,50 €** contre **99 981 636,13 €** en 2018, grâce à une hausse des recettes fiscales, des produits des services et du domaine ainsi que des dotations, subventions et participations.

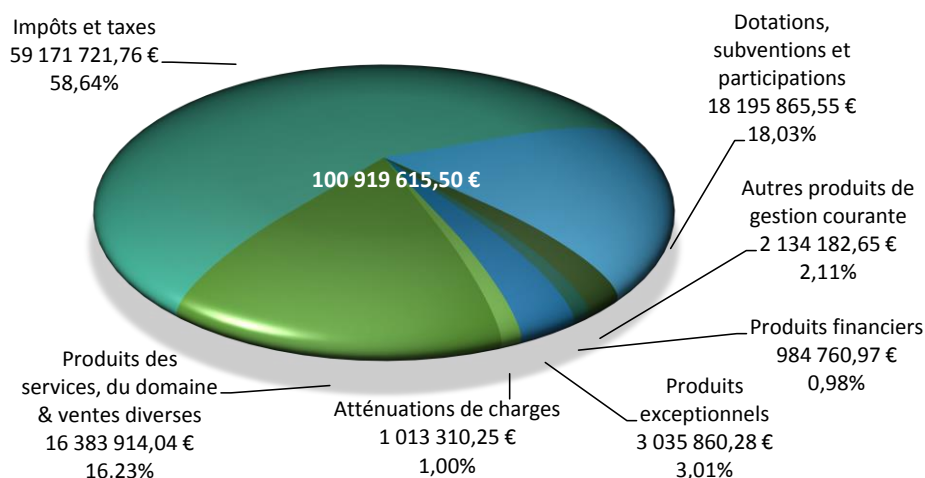
Elles se ventilent comme suit :

Chap.	Libellés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	16 167 853,73 €	16 383 914,04 €	216 060,31 €	1,34%
73	Impôts et taxes	57 963 242,32 €	59 171 721,76 €	1 208 479,44 €	2,08%
74	Dotations, subventions et participations	17 974 200,11 €	18 195 865,55 €	221 665,44 €	1,23%
75	Autres produits de gestion courante	2 253 150,82 €	2 134 182,65 €	-118 968,17 €	-5,28%
76	Produits financiers	2 462 769,13 €	984 760,97 €	-1 478 008,16 €	-60,01%
77	Produits exceptionnels	2 002 674,83 €	3 035 860,28 €	1 033 185,45 €	51,59%
78	Reprises sur amortissements et provisions	107 000,00 €	0,00 €	-107 000,00 €	-100,00%
013	Atténuations de charges	1 050 745,19 €	1 013 310,25 €	-37 434,94 €	-3,56%
	Sous-total autres recettes de fonctionnement	7 876 339,97 €	7 168 114,15 €	-708 225,82 €	-8,99%
Total		99 981 636,13 €	100 919 615,50 €	937 979,37 €	0,94%

Les recettes en volume 2019/2018 sont reprises ci-après :



Au sein de ces recettes, on note le poids principal des recettes fiscales directes qui avoisinent les **60 %** (exactement **58,64 %**), comme l'atteste le graphique ci-après :



Aux recettes de l'exercice s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté qui passe de 9 559 102,79 € en 2018 à 8 280 748,84 € en 2019, soit - 13,37 %, qui s'explique par des recettes exceptionnelles de dividendes encaissées en 2018 et n'ayant pas vocation à se reproduire en 2019.

Les recettes de fonctionnement au titre de 2019 s'établissent ainsi à 109 200 364,34 € (100 919 615,50 € + 8 280 748,84 €), contre 109 540 738,92 € en 2018.

1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils atteignent 16 383 914,04 € contre 16 167 853,73 € en 2018, en hausse de 216 060,31 € (+ 1,34 %). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des recettes issues des parkings souterrains (+ 465 519,22 €), une forte progression des coupes de bois (+ 187 669,96 €) dont le montant a quasiment doublé entre 2018 et 2019 du fait d'une intensification des coupes de bois suite à la crise sanitaire des forêts victimes d'attaques de parasites, et d'une moindre refacturation de mises à disposition de personnel à Colmar Agglomération suite au transfert de personnel (- 463 754,47 €).

Le chapitre 70 comprend deux principaux postes, à savoir :

- les **redevances d'utilisation du domaine** qui s'établissent à 6 940 179,38 € et comprennent notamment les concessions et redevances funéraires (257 527,50 €), les droits de stationnement, location de la voie publique et redevance (3 023 550,75 €), les redevances d'occupation du domaine public (193 885,89 €) et les autres redevances et recettes diverses, notamment les parkings publics (2 972 963,69 €) qui affichent une progression de 465 519,22 € (+ 18,57 %) entre 2018 et 2019 et corroborent une nouvelle fois le dynamisme commercial et touristique de Colmar et le forfait de post-stationnement (463 634,18 €) ;
- les **prestations de services** qui s'élèvent à 5 652 989,31 € se ventilent comme suit :
 - ✓ 1 071 916,68 € pour les services à caractère culturel (abonnement des bibliothèques, droits d'écologie du conservatoire et des arts plastiques et droits d'entrée des musées) ;
 - ✓ 846 129,67 € pour les services à caractère sportif et de loisirs (droits d'entrées des piscines) ;
 - ✓ 783 529,37 € pour les services à caractère social (frais de garde, crèches et haltes-garderies) ;
 - ✓ 2 951 413,59 € pour les autres prestations de services, dont principalement 2 420 320 € au titre de la redevance versée par VIALIS sur les réseaux en concession, 312 538,36 € de produits d'exploitation de l'Auberge de Jeunesse et 176 262,45 € refacturés à Colmar Agglomération au titre de la fourrière.

2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ils représentent une part significative dans les recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*), à savoir **58,64 %**.

Les produits perçus au titre des impôts et taxes progressent de **2,08 %** pour atteindre **59 171 721,76 €** contre **57 963 242,32 €** en 2018.

Cette évolution s'explique par la progression :

- des contributions directes (**+ 538 314 €**) en raison de la revalorisation annuelle appliquée aux valeurs locatives et de la variation physique,
- de **497 725,95 €** de la taxe de séjour,
- de **327 007 €** de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Parallèlement, les droits de mutations sont en retrait de **225 111,72 €**.

Les **impôts et taxes** sont constitués des éléments suivants :

- les **contributions directes et autres impôts locaux et assimilés** (*Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties*) qui atteignent **31 619 119 €** contre **31 018 926 €** en 2018, soit une hausse de **1,93 %** qui tient compte notamment de :
 - **2,2 %** de variation purement nominale de valeur (effet base) correspondant à la réévaluation automatique des valeurs locatives cadastrales des biens imposables prévue par la loi de finances pour 2017, en fonction du dernier taux d'inflation constaté,
 - rôles supplémentaires, émis par les services fiscaux, en recul de **134 868 €** par rapport à 2018.

la **fiscalité reversée** dont :

- ✓ l'**Attribution de Compensation (A.C.)**
Elle reste stable à **15 693 187 €** ;
- ✓ la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)**
Elle s'élève à **3 756 199 €** contre **3 429 192 €** en 2018 (**+ 9,54 %**) ;
- le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.)** reste stable à **255 569 €**.
Il est rappelé que cette ressource est issue de la réforme de la fiscalité locale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.
Ce montant correspond à une partie du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui était versé avant la réforme par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.
Ce dernier n'intervient plus, à présent, que sur le volet financier à distribuer aux communes dites « défavorisées » ;
- les **droits de place** sont en repli de **1,10 %**, passant de **733 558,97 €** à **725 471,06 €** en 2019 ;
- la **taxe sur les déchets stockés** enregistre une progression de **13,10 %** pour atteindre **107 010,30 €** contre **94 613,46 €** en 2018. Cette taxe, versée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE), est assise sur le tonnage des déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération ;
- la **taxe sur l'électricité** est en croissance de **1,04 %** pour s'établir à **1 195 277,56 €** contre **1 183 000,96 €** en 2018. Son évolution est fonction de la consommation électrique sur le territoire de la Ville de Colmar ;

- diverses autres ressources d'un montant global de **4 962 478,84 €** dont principalement :
 - ✓ la **taxe de séjour** pour un montant de **1 418 253,84 €** contre **920 527,89 €** en 2018, ce qui dénote la forte attractivité touristique de Colmar. Ce montant inclut la taxe additionnelle départementale à hauteur de **128 324,81 €**, qui est reversée au Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
 - ✓ la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** qui est en croissance de **1,86 %** pour atteindre **746 646,95 €** contre **733 034,27 €** en 2018. Il est rappelé que le principal objectif de la mise en place de la TLPE sur les panneaux publicitaires est de réduire la pollution visuelle et ainsi de préserver la qualité du patrimoine architectural, urbain et paysager de notre ville ;
 - ✓ la **taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière** enregistre un recul de **8,31 %** pour atteindre **2 484 271,05 €** contre **2 709 382,77 €** en 2018. Cette recette est tributaire de l'évolution du marché immobilier.

3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'élève à **18 195 865,55 €** contre **17 974 200,11 €** en 2018, en croissance de **1,23 %**, et représente **18,03 %** des recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*).

Cette évolution résulte de la progression des dotations de péréquation verticale : Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.).

Intitulés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
Dotations de l'Etat	13 447 408,00 €	13 670 709,81 €	223 301,81 €	1,66%
Compensations fiscales et péréquation	1 508 553,00 €	1 518 914,24 €	10 361,24 €	0,69%
Autres dotations et participations	3 018 239,11 €	3 006 241,50 €	-11 997,61 €	-0,40%
Total	17 974 200,11 €	18 195 865,55 €	221 665,44 €	1,23%

① Dotations versées par l'Etat

Elles sont en croissance de **1,66 %** pour atteindre **13 670 709,81 €** contre **13 447 408 €** en 2018, et représentent environ **13,55 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes dotations.

Comptes	Intitulés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	9 027 965,00 €	8 989 880,00 €	-38 085,00 €	-0,42%
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 951 323,00 €	3 135 865,00 €	184 542,00 €	6,25%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 216 776,00 €	1 267 832,00 €	51 056,00 €	4,20%
744	F.C.T.V.A.	57 414,00 €	79 642,81 €	22 228,81 €	38,72%
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	135 712,00 €	0,00 €	0,00%
7484	Dotation de recensement	13 248,00 €	13 258,00 €	10,00 €	0,08%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	44 970,00 €	48 520,00 €	3 550,00 €	7,89%
Total		13 447 408,00 €	13 670 709,81 €	223 301,81 €	1,66%

La **dotation forfaitaire** est en reflux de **38 085 €** en raison notamment de la prise en compte de la baisse de la population DGF d'une année sur l'autre (**72 222 habitants** en 2019 contre **72 410 habitants** en 2018, soit **- 188 habitants**).

La **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** et la **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)** sont en croissance respectivement de **6,25 %** et de **4,20 %** correspondant à un montant de **235 598 €**, en raison d'une majoration au niveau national de l'enveloppe dédiée à la péréquation.

Le **F.C.T.V.A.** enregistre une progression de **22 228,81 €** en raison d'une augmentation des dépenses d'entretien en 2018. En substance, il s'agit ici de la part correspondante aux dépenses de fonctionnement. Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assiette du F.C.T.V.A a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il est versé avec un décalage d'un an entre la réalisation de la dépense éligible et l'attribution du FCTVA.

La **Dotation Générale de Décentralisation¹ (D.G.D)** se stabilise à **135 712 €**. La Ville de Colmar est attributaire du seul concours des **Services Communaux d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)** qui a vocation à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé liées aux missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

La **dotation forfaitaire de recensement** est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la Ville de Colmar a perçu une dotation forfaitaire de l'Etat de **13 258 €** pour l'exercice 2019.

La **dotation pour les titres sécurisés** passe de **44 970 €** à **48 520 €** en 2019. Il est rappelé que des mesures nouvelles inscrites dans la loi de finances pour 2018 ont permis une revalorisation de la dotation. La dotation s'élève à présent à **8 580 €** (**5 030 €** pour les passeports plus **3 550 €** pour les CNI) par dispositif de recueil (DR).

La Ville de Colmar dispose de **4** stations d'enregistrement.

En outre, pour les communes les plus sollicitées, c'est-à-dire celles pour lesquelles les DR ont, au cours de l'année, enregistré plus de **1875** passeports et CNI, le montant est majoré de **3 550 €**. Ce nombre de **1875** correspond à **50 %** de la capacité nominale d'utilisation d'un DR qui est de **3750 titres** par dispositif et par an.

En 2019, les quatre stations de la Ville de Colmar ont dépassé ce chiffre, ce qui a permis d'encaisser une dotation de **48 520 €**, soit (**4 x 12 130 €**).

🔗 Compensations fiscales et péréquation

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Elles sont en légère progression de **0,69 %** pour atteindre **1 518 914,24 €** contre **1 508 553 €** en 2018.

🔗 Autres dotations et participations

Elles sont en reflux de **0,40 %** passant de **3 018 239,11 €** à **3 006 241,50 €** en 2019.

Cette évolution découle notamment de l'extinction progressive des contrats d'avenir (**- 59 491,47 €**), d'une absence de versement de subventions par la Région Grand Est en 2019 et d'une diminution de celles versées par le Département du Haut-Rhin (**- 6 382,05 €**).

Ces baisses sont en partie compensées par une augmentation de **67 198,91 €** des participations versées par les autres organismes.

La participation la plus importante est celle concourant aux frais de fonctionnement des crèches et haltes-garderies, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour **2 290 347,53 €** contre **2 155 370,15 €** en 2018.

¹ Les **Dotations Générales de Décentralisation** sont des dotations qui ont été attribuées aux collectivités suite à la décentralisation, pour compenser les nouvelles compétences qui leur revenaient.

Ensuite, par ordre d'importance, les participations reçues :

- par l'**Etat (193 996,43 €)** dont principalement :
 - ✓ au titre des emplois d'avenir (30 730,87 €) ;
 - ✓ pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (60 000 €) ;
 - ✓ pour les dispositifs Ville Vie Vacances (VJV), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et des actions spécifiques dans le cadre d'un projet d'intérêt général (24 420 €) ;
 - ✓ pour le projet de décontamination des archives (20 000 €) ;
 - ✓ versement dans le cadre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) du solde de la 3^{ème} tranche pour la création d'un marché couvert (18 682 €) ;
 - ✓ la participation au coût de raccordement à la plateforme COMEDEC (COMMunication Electronique des Données de l'Etat Civil) pour 14 664 €.
Il s'agit d'un dispositif qui permet l'échange dématérialisé de données d'état civil entre :
 - les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires),
 - les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes) ;
 - ✓ au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les aménagements de postes des agents handicapés de la Ville de Colmar (14 160,13 €) ;
 - ✓ le remboursement des frais pour les élections européennes (6 109,43 €) ;
- par le **Département du Haut-Rhin (125 931,50 €)** dont principalement 112 000 € au titre de la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- par **divers concours** dont le plus important est versé par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et concerne les centres socio-culturels (220 874,09 €).

4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre est en repli de 118 968,17 € passant de 2 253 150,82 € en 2018 à 2 134 182,65 €.

Il se décompose comme suit :

- les **revenus des immeubles** affichent une diminution de 2,68 % pour atteindre 1 166 248,56 € contre 1 198 372,50 € en 2018. Il s'agit essentiellement d'une baisse fictive, puisqu'en 2018 un rattrapage des loyers dus par les opérateurs pour les antennes relais de téléphonie mobile a été opéré pour environ 39 000 € ;
- les **produits divers de gestion courante** qui atteignent 71 672,24 € contre 69 101,40 € en 2018. Ils comprennent essentiellement le produit de la publicité insérée dans le Point Colmarien et l'Agenda (29 929,07 € en 2019 contre 34 008 € en 2018) ;
- les **redevances** pour 896 261,85 € contre 985 676,92 € en 2018, y compris celles **versées par les fermiers et concessionnaires** (dont notamment Colmar Expo S.A. pour 205 260 € (+ 6,08 %) et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour 608 416,94 € (- 13,53 % : cette évolution s'explique par l'encaissement en 2018 du rattrapage de la redevance pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017).
Les redevances pour concessions, brevets et licences sont en reflux de 14,74 % pour s'établir à 39 052,66 € en raison notamment de la redevance pour les panneaux d'affichage qui n'est plus versée par JCDecaux (- 6 402,84 €).

5. Chapitre 76 – produits financiers

Ils atteignent **984 760,97 €** contre **2 462 769,13 €** en 2018, en retrait de **60,01 %**. Ce chapitre retrouve son niveau normal après avoir enregistré en 2018 le versement de dividendes exceptionnels par la Société Colmarienne de Chauffage urbain (S.C.C.U.) pour un montant de **1 420 300 €**. Il est rappelé que lors du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour le chauffage urbain en 2017, l'établissement du bilan de clôture de la précédente DSP avait permis de constater qu'une provision pour grosses réparations avait été constituée. Cette provision, devenue sans objet, avait été reprise par la S.C.C.U. et était venue alimenter son bénéfice. Le surplus de bénéfice avait été distribué sous forme de dividendes exceptionnels aux différents actionnaires.

A noter également l'impact à la baisse de la part intérêts de la dette récupérable auprès de Colmar Agglomération, dont le montant diminue chaque année en exécution du tableau d'amortissement (**59 995 €** contre **117 406 €** en 2018). Le paiement de la dernière échéance est intervenu en 2019, ce qui éteint la dette de Colmar Agglomération.

6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à **3 035 860,28 €** contre **2 002 674,83 €** en 2018.

Cette évolution s'explique principalement par un rebond de **393 907,82 €** des cessions d'immobilisations (**1 989 269 €** en 2019 contre **1 595 361,18 €**) et des produits exceptionnels divers qui passent de **330 689,78 €** à **938 768,75 €** en 2019, suite notamment à l'indemnisation versée par l'assureur à la suite titre du sinistre intervenu au Parc et Ateliers Municipaux (**200 000 €**) et au rattachement du montant de l'indemnisation attendue en 2020 pour Aqualia (**189 300 €**).

7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre regroupe des remboursements de tout ou partie d'une charge.

Les atténuations de charges sont principalement identifiées par les comptes se terminant par un 9.

Elles atteignent **1 013 310,25 €** contre **1 050 745,19 €** en 2018.

Cette diminution provient essentiellement de la baisse de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants qui passe de **927 230 €** à **885 200 €** en 2019, en raison d'une diminution du nombre de bénéficiaires.

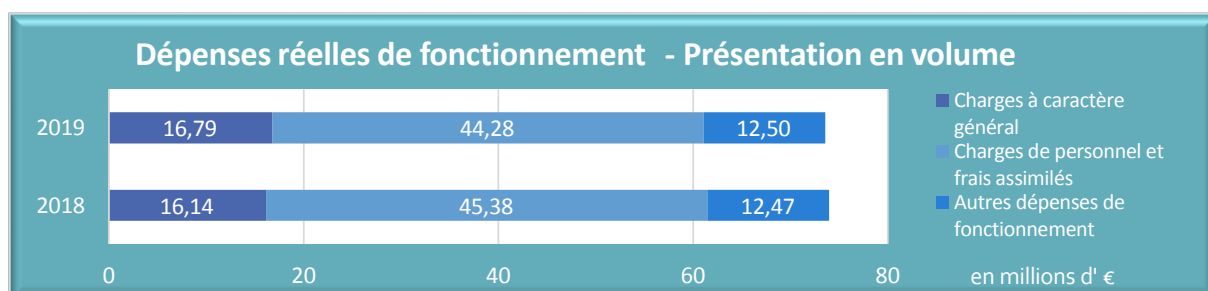
B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à **73 569 362,55 €** contre **73 989 753,42 €** en 2018, en recul de **0,57 %**.

Cette évolution est consécutive aux mesures prises au cours de l'année 2018 pour respecter le pacte de confiance, mais aussi pour se ménager des marges de manœuvre pour les années à venir.

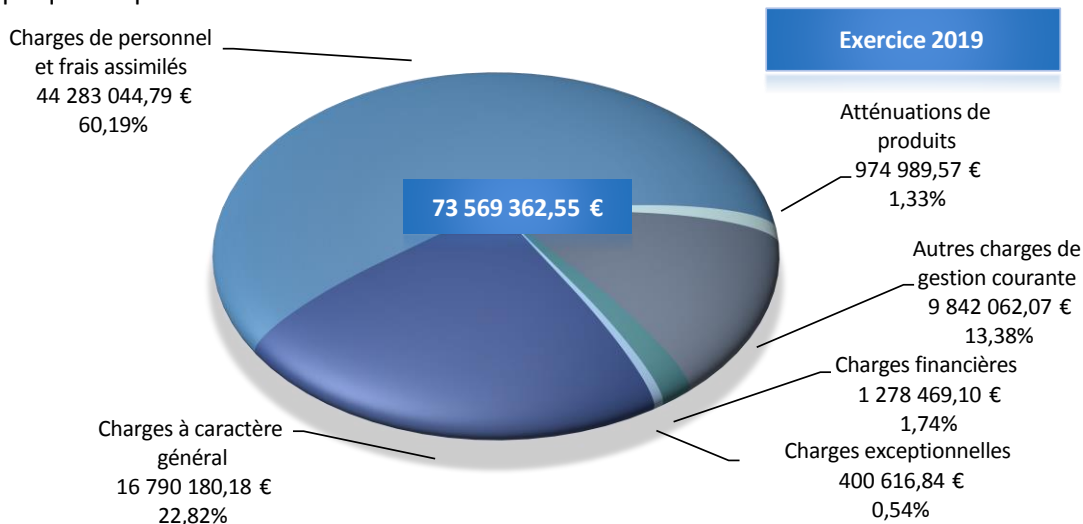
Chap.	Libellés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	16 143 568,76 €	16 790 180,18 €	646 611,42 €	4,01%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 377 606,22 €	44 283 044,79 €	-1 094 561,43 €	-2,41%
014	Atténuations de produits	467 157,17 €	974 989,57 €	507 832,40 €	108,71%
65	Autres charges de gestion courante	10 296 311,23 €	9 842 062,07 €	-454 249,16 €	-4,41%
66	Charges financières	1 371 456,56 €	1 278 469,10 €	-92 987,46 €	-6,78%
67	Charges exceptionnelles	333 653,48 €	400 616,84 €	66 963,36 €	20,07%
	Sous-total autres dépenses de fonctionnement	12 468 578,44 €	12 496 137,58 €	27 559,14 €	0,22%
Total		73 989 753,42 €	73 569 362,55 €	-420 390,87 €	-0,57%

Les dépenses en volume 2019 / 2018 sont retracées dans le graphique ci-dessous :



Au sein des dépenses, on note le poids principal des charges de personnel (60,19 %), ce qui est le constat commun pour les communes qui ont en charge les missions de service public de proximité génératrices de besoins en moyens humains.

La graphique ci-après l'atteste :



1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Elles s'établissent à **16 790 180,18 €** contre **16 143 568,76 €** en 2018, en croissance de **646 611,42 € (+ 4,01 %)**.

Cette évolution découle notamment de la prise en compte de deux nouvelles dépenses non répétitives en 2019, à savoir :

- la Ville de Colmar a accueilli, en tant que ville d'arrivée, la 5^{ème} étape de l'édition du Tour de France 2019 le 10 juillet 2019. Les frais liés à cette manifestation s'élèvent à **309 883,35 €**.

Cette dépense est en partie atténuée par les participations obtenues auprès des partenaires financiers à hauteur 151 666,57 €,

- la souscription d'une assurance construction dommages ouvrage pour 95 100 € pour les travaux qui sont en cours de réalisation aux Dominicains – bibliothèque patrimoniale Jacques CHIRAC.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services pour l'accomplissement des différentes missions et services publics :

- les **achats et variations de stocks** qui sont en diminution de 0,90 % (6 614 010,47 € contre 6 674 296,52 € en 2018).

Cette évolution résulte essentiellement d'une diminution

- ✓ des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain de 109 494,47 €,
- ✓ du poste eau et assainissement de 64 259,53 €,

et d'une augmentation des prestations de service en lien notamment avec l'externalisation de la cuisine centrale du service de la petite enfance au 1^{er} janvier 2019 (+ 230 471,94 €), compensée en partie par la diminution du poste de dépense alimentaire suite à la suppression de la cuisine centrale en régie (- 96 543,35 €) ;

- les **services extérieurs** qui sont en progression de 5,84 % (5 128 489,11 € contre 4 845 344,54 € en 2018). Les services extérieurs comprennent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux (+ 138 617,77 €), les primes d'assurance (144 969,70 € dont 95 100 € pour l'assurance construction dommages ouvrage indiquée plus haut), les frais de location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation ;
- les **autres services extérieurs** qui progressent de 10,57 % pour atteindre 4 355 481,51 € contre 3 939 025,21 € en 2018. Cette évolution s'explique notamment par l'impact des dépenses liées au Tour de France (247 648,76 €), une augmentation des frais de gardiennage (parkings Lacarre et Bleylé ainsi que des extensions de plages de surveillance notamment pour le stade nautique (85 643,11 €). Il est rappelé que les autres services extérieurs regroupent essentiellement les frais de transport, déplacements et relations publiques, les frais téléphoniques et d'affranchissement, ainsi que les frais de gardiennage et de nettoyage des locaux ;
- les **impôts et taxes** s'élèvent à 692 199,09 € contre 684 902,49 € en 2018, en lien notamment avec l'augmentation des autres impôts, taxes et versements et notamment des droits d'auteur.

2. Chapitre 012 – charges de personnel

Elles atteignent 44 283 044,79 € contre 45 377 606,22 € en 2019, en recul de 1 094 561,43 € (- 2,41 %).

Cette évolution s'explique par la conjonction des facteurs suivants :

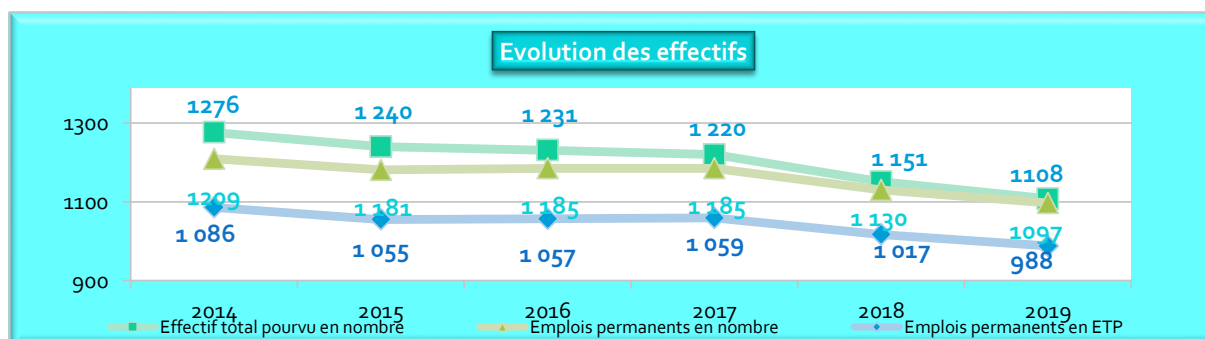
- des suppressions de postes pour un montant de 483 000 € qui résultent :
 - du transfert de personnel vers Colmar Agglomération qui s'est poursuivi en 2019, notamment celui du service Politique de la Ville et de la fourrière, en cohérence avec l'organigramme commun aux deux collectivités.
 - de l'externalisation de la cuisine centrale de la Petite Enfance au 01/01/2019,
 - de la mise en retraite pour invalidité d'agents, qui avaient déjà été remplacés soit par un recrutement externe, soit par une réorganisation en interne au service.

- une augmentation en 2019 du nombre de jours, suite à maladie, indemnisés à demi-traitement au lieu d'un plein traitement, représentant un montant d'environ 30 000 € ;
- une économie d'environ 584 000 € au titre des postes vacants à pourvoir.

Les dépenses de personnel se décomposent comme suit :

- les rémunérations, indemnités et charges sociales qui s'élèvent à 41 255 573,03 € contre 42 666 524,99 € en 2018 (- 3,31 %) ;
- les avantages sociaux (tickets restaurants) qui sont en repli de 4,39 % et passent de 1 852 730 € en 2018 à 1 771 430 €, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires ;
- les autres personnels extérieurs qui s'établissent à 1 256 041,76 € contre 858 351,23 € en 2018 (+ 46,33 %) en raison notamment d'un recours accru au centre de gestion pour des remplacements temporaires afin d'assurer la continuité de service.

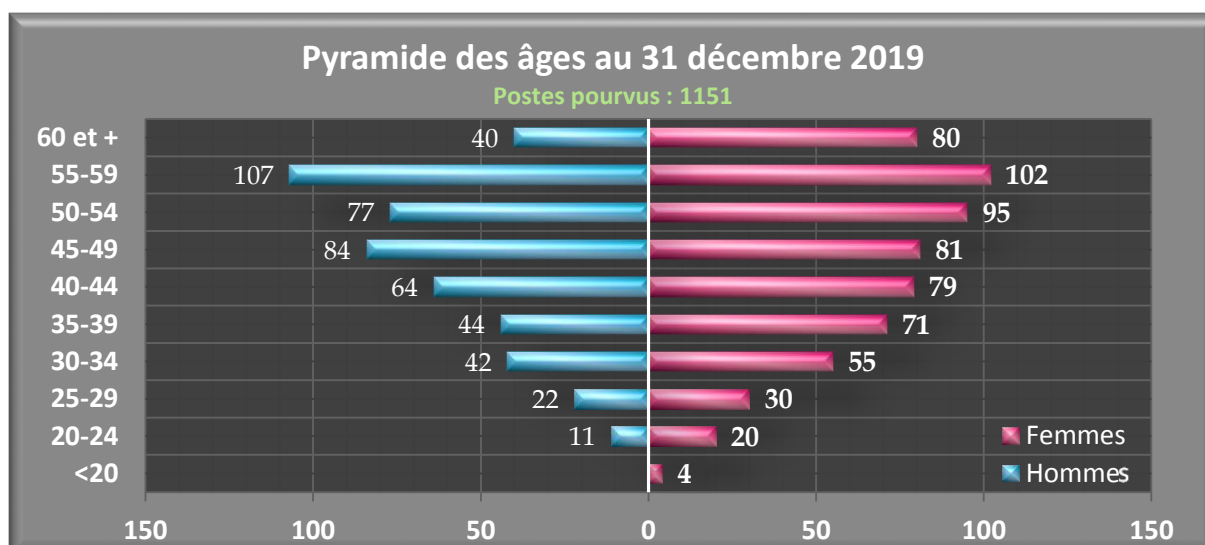
Le tableau ci-après présente sur une période de six années l'évolution des effectifs en postes pourvus.



Les effectifs de la Ville de Colmar poursuivent leur tendance baissière : 988 emplois permanents en 2019 contre 1 017 en 2018, soit - 29 postes en ETP.

Le graphique ci-après montre la pyramide des âges de l'ensemble du personnel avec une répartition des effectifs par sexe et âge (tranches quinquennales). Il ressort de cette pyramide que 45,22 % des effectifs ont 50 ans et plus au 31 décembre 2019, contre 45,61 % en 2018.

La moyenne d'âge du personnel est de 46,6 ans. La répartition hommes-femmes s'établit à 44,3 % pour les hommes et à 55,7 % pour les femmes.



3. Chapitre 014 – atténuations de produits

Les atténuations de produits regroupent les versements de tout ou partie de produits et atteignent **974 989,57 €** contre **467 157,17 €** en 2018. Elles enregistrent pour la première fois le montant en année pleine des dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe sur les friches commerciales pour un montant de **523 382 €** en 2019 contre **16 624 €** en 2018.

Elles sont principalement impactées :

- ✓ à la **baisse** par :
 - le F.P.I.C. (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) sous l'impulsion de la refonte de la carte intercommunale (**- 51 021 €**) ;
- ✓ à la **hausse** par :
 - le remboursement des dégrèvements accordés au titre de la taxe sur les friches commerciales (**+ 506 758 €**) ;
 - le versement de la part de taxe de séjour à l'Office de Tourisme (**+ 27 704,90 €**) ;
 - les dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutations (**+ 9 000 €**) ;
 - le versement de la part de taxe de séjour additionnelle au Conseil Départemental du Haut-Rhin (**+ 7 770,46 €**) ;
 - un léger rebond des dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (**+ 7 574 €**).

4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles sont en reflux de **4,41 %** pour atteindre **9 842 062,07 €** contre **10 296 311,23 €** en 2018.

Elles sont composées principalement des postes suivants :

- les **subventions de fonctionnement** qui se montent à **7 608 764,51 €** contre **7 908 137,26 €** en 2018, dont **1 960 950 €** à destination du C.C.A.S. que l'on retrouve sous la rubrique interventions sociales et santé.
Cette diminution de **299 372,75 €** résulte principalement de la baisse :
 - ✓ de **226 822 50 €** de la subvention versée annuellement pour la patinoire, en raison de la fermeture temporaire de l'établissement pour une période de 6 mois en 2019 dans le but de procéder à la réfection de la piste et au remplacement du système de production frigorifique
 - ✓ la subvention d'équilibre versée au CCAS (**- 34 250 €**), suite à un moindre besoin de financement (différence entre les recettes et les dépenses).
- les **contingents et participations obligatoires** pour un montant de **1 450 546,02 €** contre **1 512 429,91 €** en 2018, en raison essentiellement du repli de la contribution aux frais de fonctionnement des écoles privées (**- 39 579 €**), qui s'explique par la diminution des effectifs de la rentrée 2018/2019.

Parmi les postes de dépenses les plus importants, on peut citer :

- ✓ la contribution à l'Opéra National du Rhin **562 570,00 €**
- ✓ la participation aux frais de fonctionnement d'écoles privées :
 - Institut Saint-Jean **258 868,00 €**
 - Institut Assomption **289 832,00 €**
- ✓ la contribution à la Brigade Verte du Haut-Rhin **133 514,00 €**
- ✓ la contribution au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers **42 000,00 €**
- ✓ la contribution financière à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse **70 200,00 €**
- ✓ le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim **47 826,00 €**

- les **indemnités, frais de mission et de formation des élus** pour **755 883,85 €**

5. Chapitre 66 – charges financières

Elles sont en recul de **6,78 %** pour atteindre **1 278 469,10 €** contre **1 371 456,56 €** en 2018.

La gestion active de la dette menée au cours des dernières années et les taux d'intérêt, qui sont restés à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année 2019, ont contribué au repli des charges financières.

Par ailleurs, le niveau élevé de trésorerie a permis de limiter le recours à la ligne de trésorerie durant toute l'année 2019, contribuant ainsi à réaliser des économies.

6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Elles se définissent comme des charges qui ne sont pas destinées à se renouveler dans le temps. Elles s'élèvent à **400 616,84 €** contre **333 653,48 €** en 2018 (**- 20,07 %**). Cette croissance résulte essentiellement des titres annulés sur exercices antérieurs (**+ 56 443,07 €**).

Ce chapitre regroupe principalement les postes suivants :

- les **bourses et prix** pour un montant de **15 725 €** contre **17 565 €** en 2018 ;
- les **titres annulés** pour **69 497,80 €** contre **13 054,73 €** en 2018. Il s'agit principalement d'annulations, de réduction de titres sur exercices antérieurs suite à des contestations, ainsi que des opérations comptables de régularisation pour lesquelles des titres de recettes rectifiés ont été réémis pour **43 650,19 €** ;
- les **subventions exceptionnelles** pour **291 450 €** contre **297 650 €** en 2018.

Elles regroupent principalement les subventions :

- d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes qui se décomposent comme suit :
 - ✓ budget annexe Festival du Film **40 000 €**
 - ✓ budget annexe Festival de Jazz **35 000 €**
 - ✓ budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux **196 250 €**
- versées aux personnes de droit privé pour **20 200 €** contre **13 400 €** en 2018, soit une progression de **6 800 €**.

C. Les épargnes

Elles permettent d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale et conditionnent la capacité d'investissement de la collectivité.

Elles se décomposent en épargne brute et en épargne nette, qui est constituée de l'épargne brute à laquelle l'on soustrait le remboursement du capital de la dette.

1. Détermination de l'épargne brute

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement), duquel on :

- déduit le résultat de fonctionnement reporté et le produit des cessions d'immobilisations
- ajoute les travaux en régie et la variation des provisions.

C'est une ressource qui participe à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement de l'exercice.

Elle est en croissance de **4,22 %** comme cela ressort du tableau ci-après :

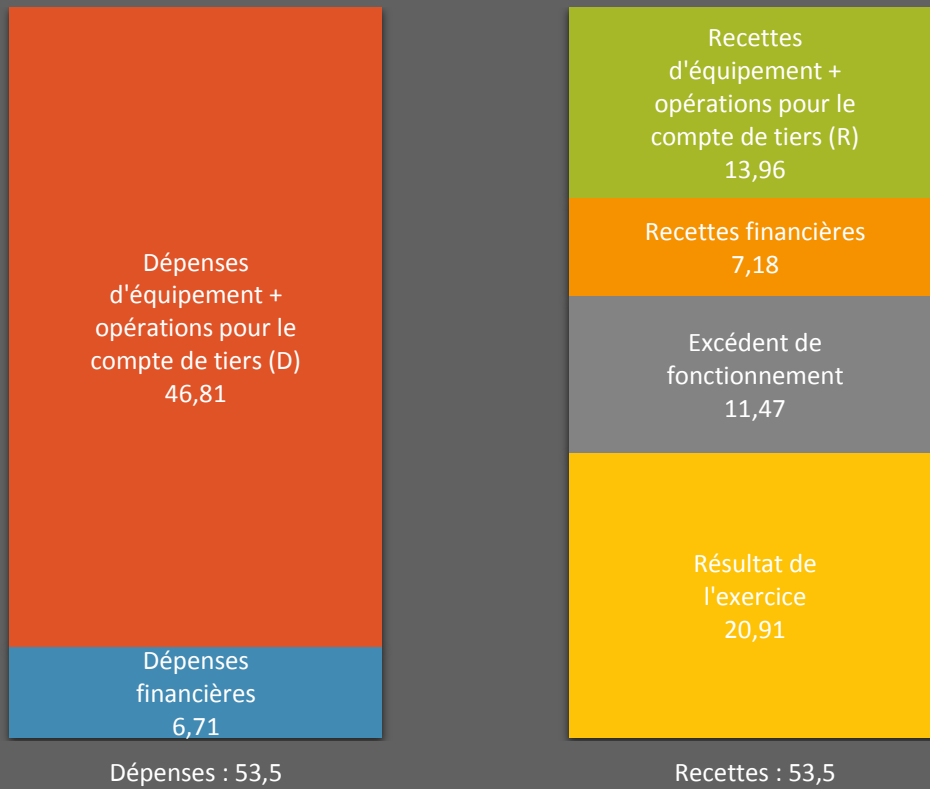
Opérations réelles	2018	2019	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles de fonctionnement	109 540 738,92	109 200 364,34	-340 374,58	-0,31%
- dépenses réelles de fonctionnement	-73 989 753,42	-73 569 362,55	420 390,87	-0,57%
- résultat de fonctionnement reporté	-9 559 102,79	-8 280 748,84	1 278 353,95	-13,37%
+ Travaux en régie	71 539,20	27 251,94	-44 287,26	-61,91%
- produit des cessions d'immobilisations	-1 595 361,18	-1 989 269,00	-393 907,82	24,69%
+ provisions (constitutions (+) / reprises (-))	-107 000,00	0,00	107 000,00	-100,00%
Epargne brute	24 361 060,73	25 388 235,89	1 027 175,16	4,22%

2. De l'épargne brute à l'épargne nette

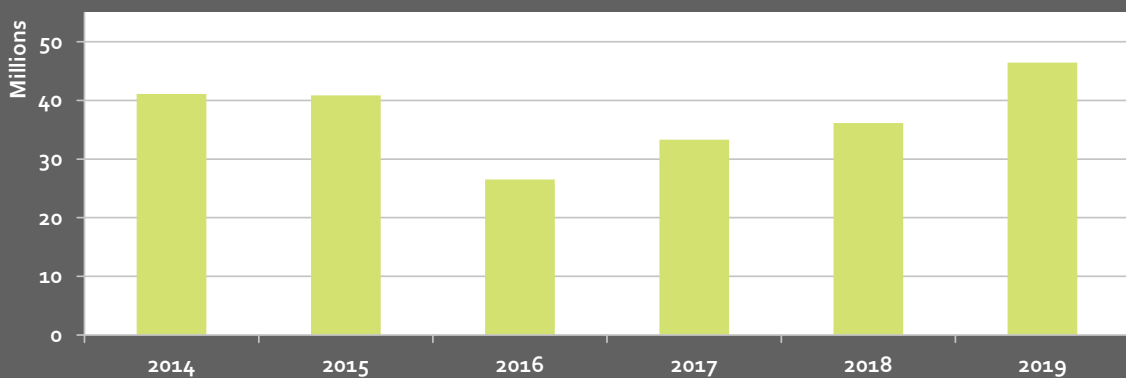
L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements en capital de la dette.

Opérations réelles	2018	2019	Ecart en €	Ecart en %
Epargne brute	24 361 060,73	25 388 235,89	1 027 175,16	4,22%
Remboursement en capital des emprunts	7 182 197,24	6 704 349,87	-477 847,37	-6,65%
Epargne nette	17 178 863,49	18 683 886,02	1 505 022,53	8,76%

Présentation synthétique de la section d'investissement Exercice 2019



Evolution du volume des dépenses d'équipement



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations liées à la gestion active de la dette qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, excédents de fonctionnement capitalisés et résultat d'investissement reporté, la section d'investissement se ventile comme suit :

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	C.A. 2018	C.A. 2019	Evol. %	Chap.	Libellés	C.A. 2018	C.A. 2019	Evol. %
20	Immobilisations incorporelles	1 271 765,98 €	1 145 930,91 €	-9,89%	13	Subventions d'investissement	6 141 073,87 €	7 715 776,97 €	25,64%
204	Subventions d'équipement	1 394 907,40 €	1 103 928,99 €	-20,86%	16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00 €	6 000 000,00 €	81,82%
						<i>dont emprunts</i>	3 300 000,00 €	6 000 000,00 €	81,82%
21	Immobilisations corporelles	19 727 513,53 €	15 822 094,02 €	-19,80%	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations corporelles	0,00 €	64 547,10 €		21	Immobilisations corporelles	290 121,66 €	56 612,11 €	-80,49%
	Opérations d'équipement	13 755 954,95 €	28 296 252,81 €	105,70%	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses d'équipement	36 150 141,86 €	46 432 753,83 €	28,44%		Total des recettes d'équipement	9 731 195,53 €	13 772 389,08 €	41,53%
45	Opérations pour compte de tiers	44 537,38 €	373 213,95 €	737,98%	45	Opérations pour compte de tiers	3 276,00 €	186 123,33 €	5581,42%
10	Dotations ,fonds divers et réserves	0,00 €	40,93 €		10	Dotations ,fonds divers et réserves	4 025 373,98 €	5 843 103,61 €	45,16%
13	Subventions d'investissement	11 262,69 €	0,00 €	-100,00%	165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €	752,78 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 182 947,24 €	6 705 227,71 €	-6,65%	27	Autres immobilisations financières	1 275 807,00 €	1 333 218,00 €	4,50%
	<i>dont emprunts</i>	7 182 197,24 €	6 704 349,87 €	-6,65%					
	Total des dépenses financières	7 194 209,93 €	6 705 268,64 €	-6,80%		Total des recettes financières	5 301 180,98 €	7 177 074,39 €	35,39%
	Sous-total des dépenses réelles	43 388 889,17 €	53 511 236,42 €	23,33%		Sous-total recettes réelles	15 035 652,51 €	21 135 586,80 €	40,57%
						Excédent de fonctionnement	11 335 062,62 €	11 468 168,55 €	1,17%
	TOTAL DES DEPENSES	43 388 889,17 €	53 511 236,42 €	23,33%		TOTAL DES RECETTES	26 370 715,13 €	32 603 755,35 €	23,64%

Le total de l'investissement en dépenses atteint **53 511 236,42 €** contre **43 388 889,17 €** en 2018.

Les graphiques ci-contre ont pour objet de présenter de manière synthétique :

- les grands volumes financiers de la section d'investissement ;
- l'évolution des dépenses d'équipement de 2014 à 2019.

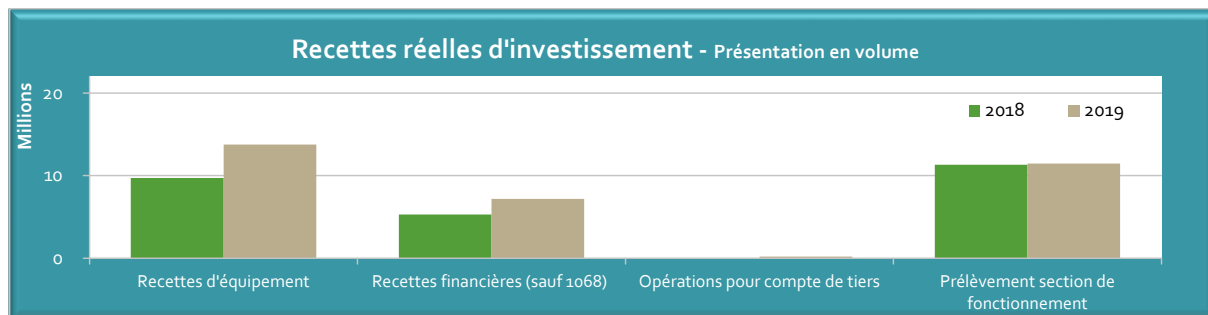
A. Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-après résume l'exécution :

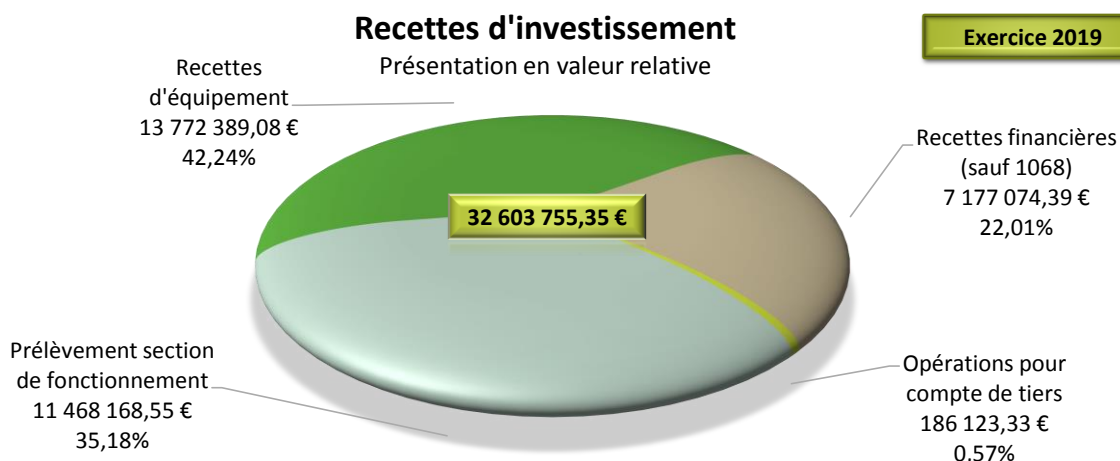
Intitulés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
Recettes d'équipement	9 731 195,53 €	13 772 389,08 €	4 041 193,55 €	41,53%
Opérations pour compte de tiers	3 276,00 €	186 123,33 €	182 847,33 €	5581,42%
Recettes financières (sauf 1068)	5 301 180,98 €	7 177 074,39 €	1 875 893,41 €	35,39%
<i>Sous-total des recettes d'investissement</i>	<i>15 035 652,51 €</i>	<i>21 135 586,80 €</i>	<i>6 099 934,29 €</i>	<i>40,57%</i>
Prélèvement section de fonctionnement	11 335 062,62 €	11 468 168,55 €	133 105,93 €	1,17%
Total	26 370 715,13 €	32 603 755,35 €	6 233 040,22 €	23,64%

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisés par un montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **21 135 586,80 €** contre **15 035 652,51 €** en 2018.

Les recettes réelles d'investissement sont reprises en volume 2019 / 2018 ci-dessous :



Au sein des recettes, on relève une progression des recettes d'équipement dont le poids passe de **36,90 %** à **42,24 %** en 2019, comme le montre le graphique ci-après.



Les recettes se décomposent comme suit :

1. Les recettes d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
13	Subventions d'investissement	6 141 073,87 €	7 715 776,97 €	1 574 703,10 €	25,64%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	3 300 000,00 €	6 000 000,00 €	2 700 000,00 €	81,82%
21	Immobilisations corporelles	290 121,66 €	56 612,11 €	-233 509,55 €	-80,49%
Total		9 731 195,53 €	13 772 389,08 €	4 041 193,55 €	41,53%

(*) hors opérations de gestion active de la dette

① Les subventions d'investissement regroupent

➤ les subventions versées par :

- le **Conseil Départemental du Haut-Rhin** pour **390 500,00 €** :
 - ✓ construction du gymnase du Grillenbreit 228 000,00 €
 - ✓ travaux de réfection de la piste et du système de production frigorifique de la patinoire 87 500,00 €
 - ✓ réalisation d'un équipement couvert d'athlétisme 75 000,00 €
- l'**Etat** pour **1 250 921,72 €** dont principalement :
 - ✓ espaces muséographiques des Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale 596 580,00 €
 - ✓ extension de l'école maternelle Brant 177 752,35 €
 - ✓ requalification Secteur Luxembourg 106 246,95 €
 - ✓ extension de la bibliothèque Bel'Flore 83 996,00 €
 - ✓ extension Musée Unterlinden 82 583,61 €
 - ✓ isolation énergétique du gymnase Barrès 78 271,90 €
 - ✓ création Multi Accueil les P'tits Aviateurs 66 698,38 €
- la **Région Grand Est** pour **393 404,64 €** :
 - ✓ aménagement des Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale Jacques CHIRAC 269 673,64 €
 - ✓ Requalification secteur Luxembourg 73 731,00 €
 - ✓ aménagement de l'espace paysager Montagne Verte – Parc Georges POMPIDOU 50 000,00 €
- les **autres organismes** pour **133 937,08 €** dont principalement :
 - ✓ participations à la reprise d'enrobés par les opérateurs de réseaux 48 643,33 €
 - ✓ divers travaux dans les crèches et multi-accueil 65 650,77 €
- **Colmar Agglomération** pour **4 035 642,53 €** :
 - ✓ aménagement d'un parking souterrain et d'un espace paysager 3 169 165,00 €
 - ✓ création d'une cantine périscolaire dans l'école Brant 500 000,00 €
 - ✓ participation pour l'utilisation de l'infrastructure informatique 266 477,53 €
 - ✓ travaux d'économie d'énergie dans l'école maternelle les Violettes 100 000,00 €
- **les autres regroupements** pour **78 931,20 €** concernant la participation de la Communauté d'Agglomération de Belfort aux travaux d'adaptation pour permettre le passage des convois exceptionnels.

➤ les **amendes de police** pour **1 234 568 €** (1 481 589 € en 2018).

Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

Il est déterminé sur la base des contraventions dressées par les différents services de police (gendarmerie, police nationale et police municipale) pour l'exercice N-1 qui se montent à **59 828** pour 2018 (elles étaient de **59 574** en 2017), auxquelles a été appliquée une valeur de point de **20,64 €** contre **24,87 €** en 2016 ;

➤ la **dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL) dans le cadre du programme action cœur de ville pour **197 871,80 €** concernant :

- le plan animation lumière 157 500,00 €
- la requalification du secteur Luxembourg 40 371,80 €.

② Les **emprunts et dettes assimilées** se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
1641 + 16441 + 16818	Emprunts	3 300 000,00 €	6 000 000,00 €	2 700 000,00 €	81,82%
Total		3 300 000,00 €	6 000 000,00 €	2 700 000,00 €	81,82%

En 2019, la Ville de Colmar a mobilisé 3 emprunts pour un montant total de **6 M€** à des conditions très favorables, à savoir :

- ✓ La Banque Postale :
 - Prêt de **3 M€** à taux fixe de **0,66 %** sur une durée de 15 ans et 2 mois
 - Prêt de **2 M€** à taux fixe de **0,86 %** sur une durée de 20 ans et 2 mois
- ✓ Crédit Agricole :
 - Prêt de **1 M€** à taux fixe de **0,68 %** sur une durée de 15 ans

③ Les lignes **immobilisations** ont comptabilisé en 2019 la régularisation annuelle du prorata de TVA pour le parking Lacarre pour **56 612,11 €**.

2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2019
458220082	IUT : Construction Départ. Génie Thermique & Energie	39 990,00 €
4582421	Parking de la Montagne Verte : travaux d'eau et d'assainissement	146 133,33 €
Total		186 123,33 €

Les **opérations pour compte de tiers** ont enregistré en 2019 l'émission de titres de recettes à l'encontre :

- du Conseil Départemental et de l'Etat pour la construction du département génie thermique et énergie à l'I.U.T. pour **39 990 €**,
- de Colmar Agglomération pour des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement réalisés par la Ville de Colmar pour son compte, dans le cadre de la construction du parking de la Montagne Verte pour **146 133,33 €**.

3. Les recettes financières

Comptes	Intitulés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 025 373,98 €	5 843 103,61 €	1 817 729,63 €	45,16%
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €	752,78 €	752,78 €	
27	Autres immobilisations financières	1 275 807,00 €	1 333 218,00 €	57 411,00 €	4,50%
Total		5 301 180,98 €	7 177 074,39 €	1 875 893,41 €	35,39%

Les **dotations, fonds divers et réserves** d'un montant de **5 843 103,61 €** comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **4 544 141,38 €** contre **3 280 800 €** en 2018. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2018 ;
- la taxe d'aménagement atteint **1 141 041,41 €** contre **684 898,98 €** en 2018. Il est rappelé que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction (*par exemple les abris de jardin d'une certaine surface*), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (*permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable*) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.
- le mécénat pour la mise en place d'un plan d'animation lumière et l'aménagement des Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale Jacques CHIRAC pour **157 920,82 €**.

Les **dépôts et cautionnements reçus** enregistrent le montant des cautions encaissé par la Ville pour les locations immobilières pour **752,78 €**.

Les **autres immobilisations financières** se montent à **1 333 218 €**. Ce montant correspond à la dernière échéance du remboursement de l'emprunt effectué par Colmar Agglomération au titre des compétences transférées en 2009.

4. Prélèvement sur la section de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'une partie du disponible de la section de fonctionnement qui sert à alimenter les fonds propres de la section d'investissement pour un montant de **11 468 168,55 €** contre **11 335 062,62 €** en 2018.

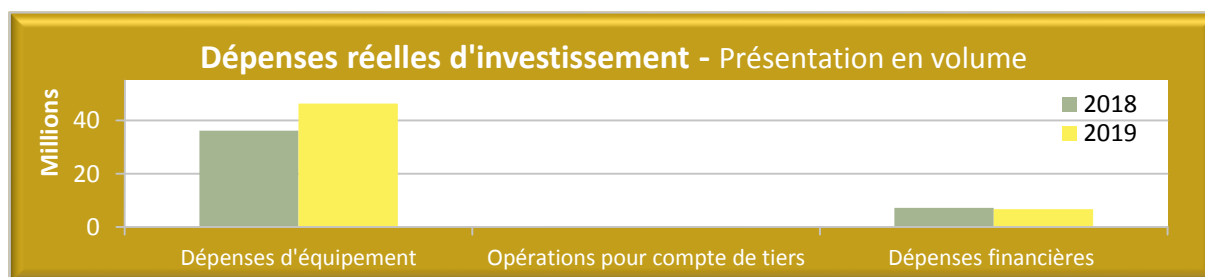
B. Les dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte du déficit d'investissement reporté (12 740 174,04 €), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **53 209 172,16 €** contre **43 388 889,17 €** en 2018.

Elles se ventilent comme suit :

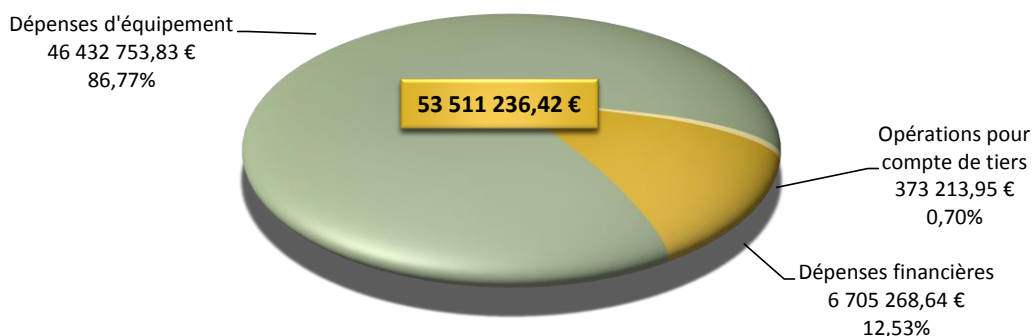
Intitulés	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	36 150 141,86 €	46 432 753,83 €	10 282 611,97 €	28,44%
Opérations pour compte de tiers	44 537,38 €	373 213,95 €	328 676,57 €	737,98%
Dépenses financières	7 194 209,93 €	6 705 268,64 €	-488 941,29 €	-6,80%
Total	43 388 889,17 €	53 511 236,42 €	10 122 347,25 €	23,33%

Les dépenses réelles d'investissement sont reprises en volume 2019 / 2018 ci-dessous :



On observe le poids principal des dépenses d'équipement qui représentent **86,77 %**, comme l'indique le graphique ci-après :

Dépenses réelles d'investissement Présentation en valeur relative



1. Les dépenses d'équipement

Elles atteignent **46 432 753,83 €** contre **36 150 141,86 €** en 2018, en croissance de **28,44 %**.

Elles se ventilent de la manière suivante :

Comptes	Intitulés	CA 2019
20	Immobilisations incorporelles	1 145 930,91 €
204	Subventions d'équipement	1 103 928,99 €
21	Immobilisations corporelles	15 822 094,02 €
23	Immobilisations en cours	64 547,10 €
	Opérations d'équipement	28 296 252,81 €
Total		46 432 753,83 €

Par rapport aux crédits ouverts de l'exercice, soit **50 436 300 €**, le taux de réalisation s'établit à **92,06 %** contre **80,99 %** en 2018.

① Les immobilisations incorporelles

Elles sont composées principalement de :

- **frais d'études** pour **330 037,19 €** qui ont été menées principalement pour l'aménagement et les équipements de la voirie communale (**168 420,39 €**), pour la mise en place d'un Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et le schéma directeur informatique (**68 450,42 €**), pour les diagnostics énergétique (**27 826,80 €**), pour la patinoire (**24 072,38 €**), pour l'extension de la vidéo-protection (**15 264 €**), pour la faisabilité de création d'une station pour le nettoyage et la réparation des conteneurs (**11 520 €**), pour le diagnostic du bâtiment suite au sinistre intervenu au parc auto (**8 808 €**) etc. ;
- **frais d'insertion** qui enregistrent essentiellement les frais de publication et d'insertion des appels d'offres, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (**33 456,68 €**) ;
- **concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires** qui s'élèvent à **781 511,03 €** et intègrent principalement les dépenses relatives aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels utilisés par les services de la Ville (**530 246,69 €**), ainsi qu'à l'extension et à l'enrichissement du site internet et la création d'outils numériques, d'applications pour les téléphones mobiles et les réseaux sociaux (**247 664,34 €**).

② Les subventions d'équipement versées

Le tableau ci-après présente la ventilation des subventions d'équipement par catégorie de bénéficiaires :

Comptes	Intitulés	CA 2019
20415	Groupements de collectivités	50 000,00 €
20418	Autres organismes publics	427 500,00 €
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	626 428,99 €
Total		1 103 928,99 €

La ligne **groupements de collectivités** se rapporte à la participation financière de **50 000 €** versée par la Ville de Colmar à Colmar Agglomération au titre de l'étude de préfaisabilité du barreau sud.

La ligne **autres organismes publics** s'élève à **427 500 €** et concerne les participations versées par la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour des opérations de rénovation urbaine.

La ligne **subventions d'équipement aux personnes de droit privé** enregistre principalement les subventions versées par les services suivants :

- **enseignement** (342 998,70 € à destination principalement des édifices culturels et 14 776,83 € au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'une tablette numérique) ;
- **urbanisme** (23 345,96 € pour les ravalements de façades, 21 174,73 € pour améliorer la présentation et l'aspect des vitrines des commerçants, 90 000 € au titre de la participation aux travaux réalisés rue Golbery ;
- **gestion du domaine public** (99 740,73 € au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'achat d'un vélo) ;
- **sport** pour la participation à l'acquisition d'équipements pour diverses associations sportives (16 772 €) ;
- **tourisme, commerces et relations internationales** la rénovation de la galerie Europe (1 386 €) et des maisonnettes pour le marché de Pâques (6 300 €).

③ Les immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2019
211	Terrains	138 908,16 €
212	Agencements et aménagements de terrains	877 296,52 €
213	Constructions	7 875 362,02 €
215	Installations, matériel et outillage techniques	5 119 162,20 €
216	Collections et oeuvres d'art	47 763,42 €
218	Autres immobilisations corporelles	1 763 601,70 €
Total		15 822 094,02 €

Terrains

Il s'agit principalement d'échanges de terrains aménagés, ainsi que des acquisitions de terrains nus au titre de réserves foncières pour **138 908,16 €**.

Agencements et aménagements de terrains

Ils se montent à **877 296,52 €**.

Les principales dépenses ont été réalisées par les services :

- espaces verts pour **501 761,03 €** (achat et remplacement d'arbres, aménagements divers pour les aires de jeux, aménagement de canisites, etc...)
- voies publiques et réseaux pour **242 794,41 €**, dont **72 695,57 €** pour divers travaux d'aménagement d'espaces verts et **170 098,84 €** pour le réaménagement de chemins ruraux ;
- enseignement pour **67 643,70 €** portant essentiellement pour l'aménagement des cours des écoles maternelles ;
- sport à hauteur de **12 999,96 €** pour les travaux de réfection des stades ;
- centre socio-culturel : réalisation d'une clôture pour **12 371,28 €** ;
- social -salle de l'Espérance : réalisation de travaux de clôture pour **11 458,94 €** ;
- maintenance : aménagements extérieurs des gymnases pour **10 899,05 €** ;
- rural : travaux de réfection de chemins forestiers et plantations pour **10 554,67 €**.

Constructions

Sous cette rubrique sont enregistrées les dépenses de rénovation pour l'Hôtel de Ville (**307 650,13 €**), pour les bâtiments scolaires (**1 759 453,81 €**), pour les équipements de cimetière (**214 498,25 €**), pour

les autres bâtiments publics (4 913 629,92 €), pour les immeubles de rapport (385 031,03 €) et les autres constructions (295 098,88 €).

Installations, matériel et outillage technique

Les réalisations s'établissent à 5 119 162,20 €. On y retrouve les dépenses pour les installations, les réseaux de voirie et autres réseaux pour 4 613 275,08 €, le matériel roulant, les autres matériels et outillages de voirie ainsi que les autres installations, matériel et outillage techniques pour 505 887,12 €.

Collections et œuvres d'art

Ce poste intègre les acquisitions d'œuvres et objets d'art pour 22 798,20 € et les fonds anciens des bibliothèques et musées pour 24 965,22 €.

Autres immobilisations corporelles

D'un montant total de 1 763 601,70 €, les acquisitions de :

- installations générales, agencements et aménagements divers (17 478,54 €) ;
- matériel de transport (732 812,86 €) ;
- matériel de bureau et matériel informatique (295 943,25 €) ;
- mobilier (231 441,11 €) ;
- matériel divers (485 925,94 €).

④ Les opérations d'investissement individualisées

Il s'agit d'opérations qui, en raison de leur importance ou de leur caractère pluriannuel, sont retracées dans un chapitre spécifique.

Le tableau ci-après reprend les différentes opérations classées par ordre d'importance :

Comptes	Intitulés	CA 2019
OP.20115	MONTAGNE VERTE : PARKING SOUTERRAIN ET ESPACE PAYSAGER	15 093 832,21 €
OP.20153	LES DOMINICAINS DE COLMAR	5 208 169,16 €
OP.20161	EQUIPEMENT COUVERT D'ATHLETISME	1 685 995,51 €
OP.20101	GRILLENBREIT : CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE	1 512 732,96 €
OP.20181	CREATION CANTINE PERISCOLAIRE BRANT	1 266 314,07 €
OP.20154	RENOUVELLEMENT URBAIN BEL'AIR-FLORIMONT	1 219 155,17 €
OP.20081	UNTERLINDEN : MUSEE, OFFICE TOURISME ET MONUMENTS HISTORIQUES	795 251,27 €
OP.20141	REQUALIFICATION SECTEUR LUXEMBOURG	739 969,73 €
OP.20183	RESTAURATION COMPLETE DU KOIFHUS	357 367,99 €
OP.20121	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	315 908,45 €
OP.20111	UNTERLINDEN: ESPACES EXTÉRIEURS	64 010,23 €
OP.20163	PARKING GARE/BLEYLE	13 643,83 €
OP.20151	AMENAGEMENT TRONÇON EST DE LA ROCADE VERTE	12 183,97 €
OP.20132	TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE L'EUROPE	6 619,46 €
OP.20182	RESTRUCTURATION PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	5 098,80 €
Total		28 296 252,81 €

2. Les opérations pour compte de tiers

Elles concernent les travaux exécutés dans le cadre d'un mandat pour le compte de tiers.

Comptes	Intitulés	CA 2019
458120082	IUT : Construction Département Génie Thermique et Energie	71 149,69 €
4581421	Parking de la Montagne Verte: travaux d'ouvrage eau et assainissement	302 064,26 €
Total		373 213,95 €

3. Les dépenses financières

Elles s'établissent à **6 705 268,64 €** contre **7 194 209,93 €** en 2018 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2019
10226	Taxe d'aménagement	40,93 €
1641	Emprunts en euros	6 499 209,87 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	200 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements	877,84 €
16818	Autres prêteurs	5 140,00 €
Total		6 705 268,64 €

La ligne **taxe d'aménagement** comptabilise les remboursements au titre de cette taxe.

Les lignes **emprunts en euros, opérations afférentes à l'emprunt et les autres prêteurs** comptabilisent le remboursement en capital de la dette pour un montant de **6 704 349,87 €** contre **7 182 197,24 €** en 2018. Il est précisé que les **opérations afférentes à l'emprunt** comprennent plus spécifiquement le remboursement en capital des emprunts revolving² et le poste **autres prêteurs** enregistre le remboursement en capital de la dette d'un prêt octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'encours global de la dette s'élève à **71 410 783 €** en 2019 contre **72 115 133 €** en 2018.

Les **dépôts et cautionnements** enregistrent le remboursement de cautions dans le cadre des locations d'immeubles communaux.

III. EXCEDENT GLOBAL

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

• résultat de clôture de fonctionnement	24 162 833,24 €
• résultat de clôture d'investissement (résultat 2019 et report de résultat 2018)	- 17 712 481,07 €
• restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	1 169 000,00 €
Excédent de clôture	7 619 352,17 €

Ce résultat de clôture a été pris à hauteur de **7 500 000 €** lors de l'établissement du budget primitif 2020. Les **119 352,17 €** d'écart seront intégrés lors de la prochaine décision modificative.

² Les **emprunts revolving** sont des emprunts renouvelables mis à notre disposition par les établissements de crédit, qui permettent de concilier la gestion de la dette et les flux de trésorerie. Cette formule associe un emprunt long terme de type multi-index et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie.

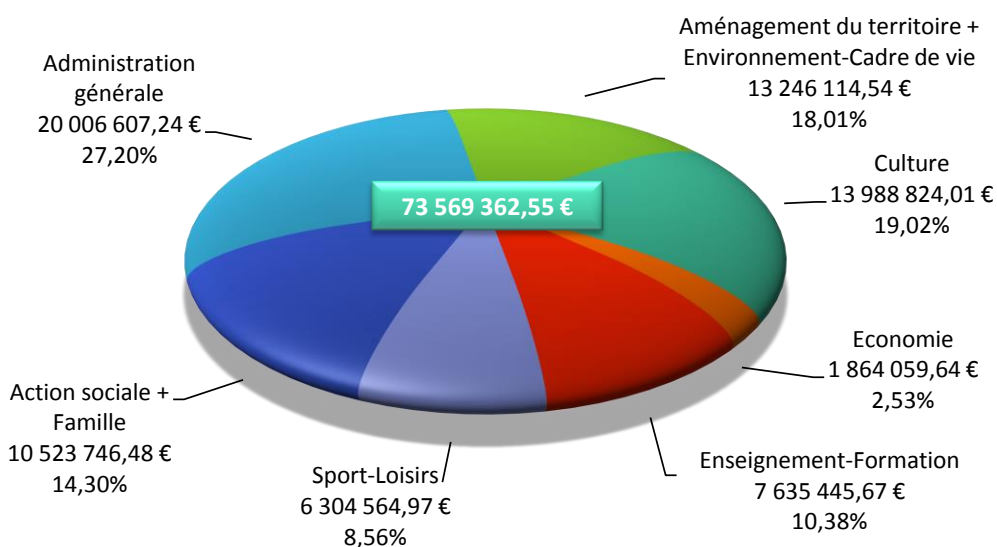
IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE

Il est intéressant de présenter le budget de la Ville en dépenses réelles (hors remboursement emprunts) par activités ou fonctions.

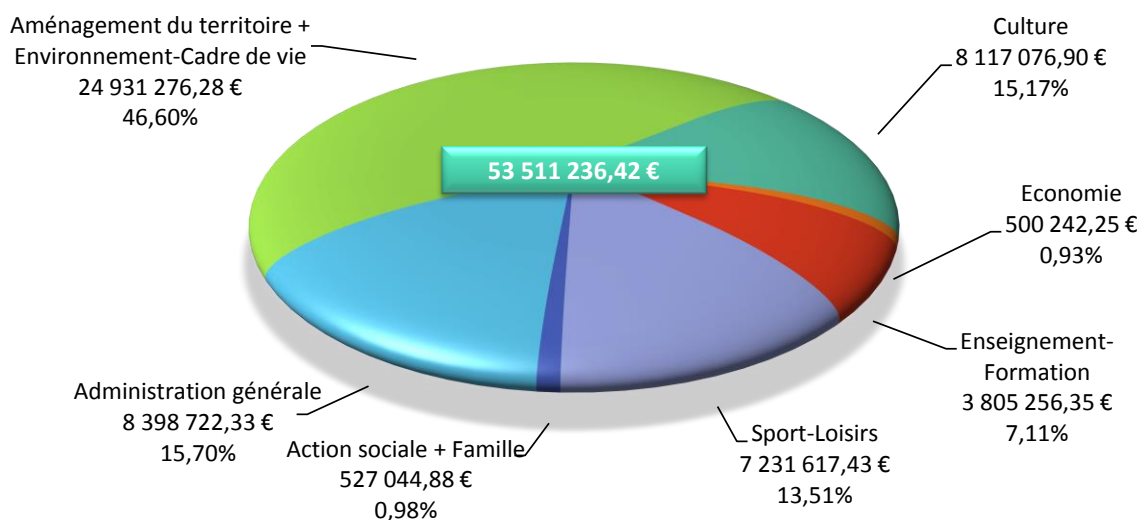
Les graphiques ci-après en présentent la répartition réelle entre :

- Fonctionnement
- Investissement
- Fonctionnement + Investissement.

A. Fonctionnement

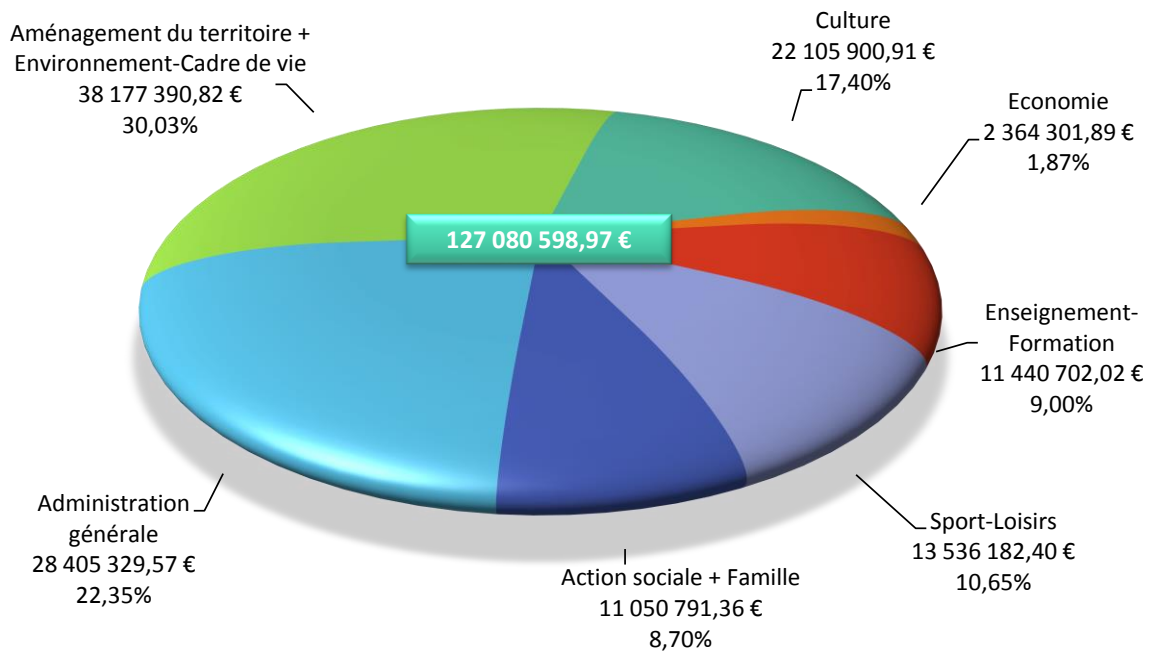


B. Investissement



C. Fonctionnement + Investissement

Intitulés	Fonctionnement	Investissement	Total
Action sociale + Famille	10 523 746,48 €	527 044,88 €	11 050 791,36 €
Administration générale	20 006 607,24 €	8 398 722,33 €	28 405 329,57 €
Aménagement du territoire + Environnement-Cadre de vie	13 246 114,54 €	24 931 276,28 €	38 177 390,82 €
Culture	13 988 824,01 €	8 117 076,90 €	22 105 900,91 €
Economie	1 864 059,64 €	500 242,25 €	2 364 301,89 €
Enseignement-Formation	7 635 445,67 €	3 805 256,35 €	11 440 702,02 €
Sport-Loisirs	6 304 564,97 €	7 231 617,43 €	13 536 182,40 €
Sous-total dépenses réelles	73 569 362,55 €	53 511 236,42 €	127 080 598,97 €
Résultat d'investissement reporté		12 740 174,04 €	12 740 174,04 €
Total dépenses réelles	73 569 362,55 €	66 251 410,46 €	139 820 773,01 €



LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **152 025,73 €** contre **185 300,80 €** en 2018.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- ✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs et produits exceptionnels **101 500,00 €**
- ✓ du résultat de fonctionnement 2018 reporté **50 525,73 €**

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **122 448,73 €** contre **134 775,07 €** en 2018.

Elles comprennent :

❶ les charges à caractère général **115 675,73 €**

Elles représentent **95,53 %** des dépenses du Festival du Film.

Elles se ventilent de la manière suivante :

- ✓ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures) **611,06 €**
- ✓ les services extérieurs (locations mobilières + documentation) **29 077,61 €**
- ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, personnel affecté par la Ville, publicité, frais de transport et réceptions...) **85 570,43 €**
- ✓ les impôts, taxes et versements assimilés **416,63 €**

❷ les charges de personnel **2 773,00 €**

❸ les charges exceptionnelles **4 000,00 €**

II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2019 du budget annexe Festival du Film affiche un **excédent global de 29 577,00 €**.

LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **153 676,90 €** contre **147 538,07 €** en 2018.

Cette évolution s'explique par une augmentation du montant des recettes issues de la billetterie.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

✓ du produit des entrées du Festival	35 714,43 €
✓ des subventions de collectivités locales, des participations de partenaires extérieurs et autres produits	102 900,12 €
✓ du résultat de fonctionnement 2018 reporté	15 062,35 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **139 112,28 €** contre **132 475,72 €** en 2018.

Cette augmentation résulte des raisons évoquées plus haut

Elles comprennent :

❶ les charges à caractère général **126 365,35 €**

Elles sont réparties de la manière suivante :

✓ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures)	763,54 €
✓ les services extérieurs (locations mobilières)	36 043,26 €
✓ les autres services extérieurs (prestations de services, publicité, réceptions ...)	81 958,48 €
✓ les impôts et taxes	7 600,07 €

❷ les charges de personnel **12 746,93 €**

II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2019 du budget annexe Festival de Jazz dégage un **excédent global** de **14 564,62 €**.

LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à **396 361,83 €** contre **386 732,99 €** en 2018 et se ventilent comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| ✓ les produits des services et du domaine | 5 942,50 € |
| Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les établissements scolaires, ainsi que la vente de tee-shirt, sacs, blocs-notes et divers | |
| ✓ les droits de place | 47 974,00 € |
| Il s'agit des droits de place versés par les participants pour l'installation de leur stand | |
| ✓ les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs | 291 300,02 € |
| ✓ la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 reporté | 51 145,31 € |

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **363 325,42 €** contre **335 587,68 €** en 2018 et se ventilent comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| ❶ les charges à caractère général | 332 347,51 € |
| Elles sont réparties de la manière suivante : | |
| ✓ les achats, électricité et variation de stocks | 11 865,58 € |
| ✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières, entretien...) | 13 852,95 € |
| ✓ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions...) | 305 028,98 € |
| ✓ les impôts et taxes | 1 600,00 € |
| ❷ les charges de personnel | 29 989,91 € |
| Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant. | |
| ❸ les autres charges de gestion courante | 488,00 € |
| ❹ les charges exceptionnelles | 500,00 € |

II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Festival du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de **33 036,41 €**.